Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20261020-CM2026OCT131-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 17 - Quorum réuni

Date de la convocation :

14 Octobre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mr Laurent BARBOT, Mme Mélanie DAVY, Mme Angélina MAHÉ, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mme Sabrina GIROU, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Audrey AURIOL, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Maud LIGER.

CM2026-OCTOBRE-N°131
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – OGEC SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE

Mme Sabrina GIROU et Mr Laurent BARBOT, intéressés à la question, ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la directrice de l'école Saint-Jacques-de-Compostelle dans laquelle, elle demande un soutien financier d'un montant de 160 euros pour la sortie pédagogique à la médiathèque de Saint-Marc-le-Blanc afin de voir une exposition en lien avec la venue de l'illustratrice Marion BARRAULT dans le cadre du salon du livre.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 15 élus présents et 16 élus votants :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 160 euros à l'OGEC de Saint-Jacques-de-Compostelle pour un soutien financier afin de profiter d'une exposition à la médiathèque de Saint-Marc-le-Blanc dans le cadre du salon du livret en lien avec la venue de l'illustratrice Marion BARRAULT.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 21 Octobre 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.